

FINANCES – BUDGET ANNEXE « SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE » (SSIAD)
BUDGET PRIMITIF 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-013

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 12

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le projet du Budget Annexe « SSIAD » du Budget Primitif 2023, sachant qu'il est soumis à la procédure de tarification de l'Agence Régionale de Santé

Chaque budget annexe est complètement autonome financièrement, même s'il n'a pas d'autonomie juridique. Chacun d'eux a donc une section d'investissement et une section de fonctionnement établies conformément au plan comptable M 22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux :

BP 2023 Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	783 892,76	741 394,08
Résultat de fonctionnement reporté		42 498,68
Total section de fonctionnement	783 892,76	783 892,76

BP 2023 investissement	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	75 685,83	6 229,04
Restes à réaliser de l'exercice précédent	8 500,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		77 956,79
Total section d'investissement	84 185,83	84 185,83
Total Budget	868 078,59	868 078,59

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « SSIAD » du CCAS.

Publié le : 05 Avril 2023 à 09:10

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2023
Et publication ou notification du : 17 MAR. 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Virginie WIART.

